

Christian SAUTTER et Catherine CADOU

CAUCHEMARS DÉMOCRATIQUES

La liberté d'expression est à la Une des deux côtés de l'Atlantique. En France, le dixième anniversaire du massacre de la rédaction de *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015, ainsi que les meurtres de l'Hyper Cacher le 9 janvier, ont été commémorés avec plus de solennité que d'émotion. Le temps a certes passé depuis le 10 janvier 2015 qui a vu défiler 4 millions de Français au nom de *Je suis Charlie*, tandis que de très nombreux chefs d'État répondaient à l'appel du président de la République d'alors, François HOLLANDE. Et que Jean-Luc MELENCHON prononçait le 16 janvier 2015 un discours émouvant contre le fanatisme religieux au moment des obsèques de CHARB, directeur de la publication de Charlie Hebdo.

Le temps a passé mais le doute s'est installé. Dans un très beau dossier spécial du 7 janvier 2025, *Libération* s'efforce de décrypter cette montée du « Oui mais ». Oui, il faut s'indigner de ces assassinats, mais les dessinateurs de l'hebdomadaire n'auraient pas dû se moquer de Mahomet. Selon l'éditorial : « Le *oui mais* a gagné les esprits et gangrené la liberté d'expression. L'autocensure a progressé dans beaucoup de têtes. « Ils » ont distillé un poison lent qui s'attaque à la laïcité ». Une preuve flagrante en est le revirement du leader de La France Insoumise qui, pour s'attirer les voix des jeunes musulmans des banlieues, ne tient plus que des propos pour le moins ambigus.

Alors, que faire ? *Tenir la ligne*, proclame un admirable Tract Gallimard de janvier 2025 (à lire !!), regroupant « 40 dessins pour Charlie » venus du monde entier. Le président de *Cartooning for peace* a cette jolie expression : « Le dessinateur de presse est le canari de la mine ». Autrefois les ouvriers mineurs emportaient cet oiseau en cage pour déceler les poches de grisou qui menaçaient leurs vies. Aujourd'hui, le dessin de presse, dont l'historien Jean-Noël JEANNENEY évoque dans sa préface du Tract « ses joyeuses audaces, ses injustices débridées, ses convictions brutales et ses lucides intuitions », est le canari de la démocratie que menace le grisou de la désinformation.

L'ami historien nous engage à remonter à la source de la liberté de la presse : la loi du 29 juillet 1881, qui a été actualisée sans être affadie. L'existence d'une loi est importante car elle définit les droits et les devoirs en matière de liberté d'expression. Le droit essentiel est inscrit dans l'article premier, dont la forme peut sembler désuète : « L'imprimerie et la librairie sont libres ». Le principe de liberté est gravé, qui permet d'écrire, dessiner, publier selon un droit fondamental. L'article 2 porte sur la protection du secret des sources des journalistes. Vient ensuite un principe de responsabilité : toute publication doit avoir un directeur responsable devant la justice si les devoirs, qu'il ne faut pas oublier, sont transgressés. Les devoirs de la presse sont détaillés. Ne pas provoquer aux crimes et délits (article 23). Ne pas faire l'apologie des crimes de guerre ni ceux contre l'humanité. Ne pas

inciter à la discrimination, la haine, la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur nom, de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée (article 24). Ne pas publier, diffuser, reproduire de mauvaise foi des nouvelles fausses (article 27). Ne pas diffamer, diffuser l'image d'une personne sans son consentement (article 35ter).

C'est au nom de cette loi que feu Jean-Marie LE PEN a été plusieurs fois condamné par la justice pour négation du génocide des Juifs par les nazis.

Dans sa préface, Jean-Noël Jeanneney insiste sur un point crucial : la liberté d'expression implique un devoir de protection de la dignité des individus. Mais elle laisse le champ libre à la diffusion de toutes les idées, allant jusqu'au droit au blasphème, c'est-à-dire le « droit d'outrager la Divinité et la religion » (dictionnaire Robert). L'historien relate le vif débat qui a surgi au moment de l'examen de la loi de 1881, entre un évêque parlementaire, courroucé par cette possibilité d'un outrage à Dieu, et CLÉMENTEAU qui rétorqua : « Dieu se défendra bien tout seul, il n'a pas besoin pour cela de la Chambre des députés ».

Dans le passionnant débat publié par *Libération* du 7 janvier 2025, RISS, le directeur qui a pris la relève de *Charlie Hebdo*, tient ces propos nuancés et fermes : « Si vous dites n'importe quoi, n'importe comment, vous affaiblissez la liberté d'expression. Il y a des règles à comprendre, comme dans le Code de la route ». Ces règles sont en train d'exploser aux États-Unis, dont la conception de la liberté d'expression, différente de la nôtre, est inscrite dans le Premier amendement voté en 1791 à la Constitution américaine de 1787 : « *Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de parole et de presse* ».

C'est au nom de cet amendement que la Cour suprême a successivement supprimé toute limite aux contributions électorales des particuliers (2011) puis des entreprises (2014), affirmant que ces entreprises sont des personnes morales ! Cette dérive conservatrice explique l'incroyable proximité de milliardaires avec le président-élu, Donald TRUMP, le plus voyant d'entre eux étant Elon MUSK. Un dessin destiné au *Washington Post* a bien résumé la situation : on y voit quatre ploutocrates du numérique facilement identifiables (ainsi que Mickey !) se prosterner devant la statue massive du président-élu. Le dessin ayant choqué le propriétaire du journal, Jeff BEZOS, patron d'Amazon, il n'a pas été publié et la célèbre dessinatrice, Ann TELNAES, a décidé de démissionner tandis que son humour faisait le tour du monde sur les réseaux sociaux.

C'est aussi au nom du Premier amendement qu'Elon Musk diffuse sur le réseau X qu'il possède, ses messages venimeux pour soutenir l'extrême-droite allemande en campagne pour les élections législatives de février 2025.

C'est enfin au nom du Premier amendement que Mark ZUCKERBERG, dirigeant du groupe Meta gérant les réseaux Facebook, Instagram et WhatsApp, vient de retourner sa veste pour faire allégeance au président-élu. Il est vrai qu'après l'assaut du Capitole encouragé par Donald Trump en janvier 2020, il avait privé celui-ci d'accès à Facebook. Et, au cours d'auditions tendues devant les

commissions du Congrès américain, il avait même pris l'engagement de faire ses meilleurs efforts pour contrôler les contenus diffusés par ses réseaux planétaires. De coûteuses équipes californiennes avaient été mobilisées pour vérifier les nouvelles, écarter les propos délictueux et déjouer les conspirations sournoises. En bref, il avait promis de se comporter en bon « directeur de publication ».

Ces bonnes intentions viennent de s'envoler (*New York Times* du 9 janvier 2025) car le quadragénaire a changé de coiffure et de convictions. Il a remplacé le dispositif de *fact checking* par un *community checking* d'esprit totalement différent. Les équipes antérieures de professionnels de l'information ont été licenciées ou transférées de Californie (État démocrate) au Texas (État républicain chaud partisan de Trump). Le contrôle des *fake news* est désormais confié aux usagers, comme le pratique déjà le réseau X (ex-Twitter) d'Elon Musk. Quand le nombre de réclamations dépasse un certain seuil, un message rectificatif est diffusé, avec retard et seulement à ceux qui en ont fait la demande de principe.

Derrière ce choix apparemment technique se dissimule un engagement politique : les gestionnaires de réseaux se dégagent de toute responsabilité de « directeur de publication ». Pour eux, la liberté n'est plus qu'un droit et les milliardaires comptent bien influencer le président-élu pour supprimer tout devoir.

Aux États-Unis, ils veulent la fin des enquêtes *anti-trust* alors qu'ils font des profits obscènes. En Europe, ils entendent faire casser les dispositions qui limitent leur influence et leur prodigieuse évasion fiscale. Dans le collimateur des *digitocrates* se trouve le *Digital Services Act* qui définit un code de bonne conduite pour les réseaux sociaux. Comme le dit Thierry BRETON dans une interview des Échos du 11 janvier 2025, si la liberté d'expression est une règle d'or en Europe, il faut néanmoins veiller à ce que les algorithmes des réseaux ne soient pas biaisés pour favoriser la diffusion de nouvelles partiales ou erronées. L'Union Européenne, dit-il, a le droit et même le devoir de procéder à ces vérifications.

Entre l'Amérique de Trump-Musk et l'Europe des 27, il devient clair que les cultures divergent et opposent l'argent et l'humanisme. Les tensions vont être vives et la question est de savoir si l'Europe, dotée de la masse économique nécessaire, trouvera la force de résister à des pressions qui iront croissant, venant de Washington (comme de Pékin). Résister, mais aussi créer un autre modèle, celui d'une économie prospère et d'une société engagée dans une transition écologique juste.

Résister et créer : beau défi pour la génération Erasmus, alors que le débat politique français esquive ces cauchemars démocratiques et se polarise sur les retraites !

10 janvier 2025